

## Le CCIF, menacé de dissolution par le gouvernement, annonce s'être auto-dissous

Depuis l'assassinat de Samuel Paty, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin accusait le CCIF d'être une «officine islamiste œuvrant contre la République». Il était sur le point de dissoudre le collectif.

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 44 minutes,  
Mis à jour il y a 6 minutes



Gérald Darmanin avait annoncé jeudi 19 novembre au soir avoir notifié à ses responsables la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). *CHARLES PLATIAU / REUTERS*

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a annoncé vendredi 27 novembre sur son site internet s'être auto-dissous et avoir redéployé des activités à l'étranger, face à la menace de sa prochaine dissolution par le gouvernement.

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait annoncé la semaine dernière avoir notifié à ses responsables la dissolution du CCIF, qu'il a accusé, après l'assassinat de Samuel Paty, d'être une «*officine islamiste œuvrant contre la République*».

À travers une série de messages publiés cette semaine sur les réseaux sociaux, le CCIF estime avoir «*répondu aux différents griefs qui lui sont reprochés dans la notification de dissolution*», et «*démontré qu'elle se basait sur des éléments infondés, biaisés ou mensongers*». «*Pire : il nous est globalement reproché de faire notre travail juridique, d'appliquer le droit et d'exiger son application lorsque celui-ci est remis en cause*», dénonce-t-il.

Après que le gouvernement a annoncé vouloir le dissoudre, le CCIF avait estimé qu'une telle mesure adresserait «*un message terrible aux citoyens de confession musulmane : 'vous n'avez pas le droit de défendre vos droits'*».

## **«Le CCIF n'existe plus en tant que structure»**

Dès le 29 octobre, le Conseil d'administration du CCIF «*a prononcé la dissolution volontaire*» du collectif, et redéployé «*une large partie de ses activités à l'étranger*», explique le CCIF. «*Les actifs de notre association ont été transférés à des associations partenaires qui se chargeront de prendre le relais de la lutte contre l'islamophobie à l'échelle européenne*», ajoute-t-il.

En conséquence, «*la notification de dissolution reçue le 19 novembre a été sans objet, puisque le CCIF n'existe plus en tant que structure*». Il ajoute que ses «*outils de communication*» seront fermés dans moins de 24 heures, et qu'il ne sera plus actif désormais que pour achever cette liquidation et «*clôturer ou transférer ses dossiers en cours*».

«*Concernant nos adhérents, nos partenaires, nos soutiens et les personnes qui suivent notre travail, il leur sera proposé de prendre attache avec nos associations partenaires, et s'ils le souhaitent, pourront suivre et soutenir la lutte contre l'islamophobie*», conclut-il.

Depuis la décapitation de Samuel Paty par un jeune tchétchène de 18 ans radicalisé, le gouvernement a dissout l'ONG humanitaire BarakaCity, accusée de «*propager des idées prônant l'islam radical*» et le collectif «*Cheik Yassine*», après la mise en cause de

son président Abdelhakim Sefrioui, mis en examen pour «*complicité d'attentat terroriste*».

Le gouvernement a également ordonné la fermeture administrative pour six mois de la mosquée de Pantin, au motif qu'elle avait relayé une vidéo dénonçant le cours de Samuel Paty sur la liberté d'expression au cours duquel le professeur d'histoire avait montré des caricatures de Mahomet.

> > **VOIR AUSSI** - CCIF, BarakaCity... Pourquoi dissoudre une association n'est pas si simple